**Sujet1 : Gestion d’un festival**

Une association culturelle dispose de 2 salles de capacités respectives 600 et 300 places, cette association a pour but de créer des spectacles divers qui rassemble le théâtre, le cinéma, la musique et de mettre en place des rencontres avec le public et des animations diverses pour 2 ou 3 fois par mois.

En période de festival, plusieurs spectacles sont proposés le même jour dans l’une ou l’autre salle à des heures différentes. Deux spectacles différents peuvent être proposés en même temps, par contre un même spectacle peut avoir lieu à une certaine heure dans une salle et à une autre heure dans l’autre en fonction du nombre des spectateurs attendus. Une représentation est donc individualisée par sa date, l’heure de la séance, le numéro de la salle et le code de spectacle.

Pour suivre un tel spectacle l’association propose différentes tarifications : tarif normal pour public, tarif réduit pour les étudiants ou des enfants moins de 12ans, tarif places volantes qui est réservé aux collectivités comme les comités d’entreprise et les associations qui revendent à leurs adhérents des places prélevés sur des carnets de 100 places.

L’acheteur de place volante doit envoyer un mail 24 heures avant les spectacles pour réserver sa place en période de festival, la distribution des billets à tarif normal ou réduit a pour lieu le guichet de public et la distribution de toutes les catégories de billets et réservation a lieu dans le bureau de gestion.

En période hors festival, l’office du tourisme remplit pour certains spectacles le même rôle que le guichet de public et le bureau de gestion.

Pour certains spectacles exceptionnels, l’arrêt des réservations peut être décidé lorsque le taux de remplissage de la salle atteint 75% , afin de laisser des billets disponibles au guichet.

TAF :

1. L’association envisage d’automatiser l’ensemble des ces activités.
2. L’association souhaite dégager des indicateurs qui pourront l’aider à améliorer son activité future.